



RST RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE TERMINAL

Veillez tenir compte du fait que des conteneurs sont chargés et transbordés sur les terminaux RST au moyen de matériel lourd et que des produits dangereux peuvent être présents. Vous pénétrez sur le terrain à vos risques et périls.

Veillez **TOUJOURS** garder à l'esprit les règles générales suivantes :



- ✓ Chacun doit se conformer aux règles et aux pictogrammes présents e.a. sur la signalisation.
- ✓ Chacun doit être en possession d'une pièce d'identité valide.
- ✓ Le port de chaussures de sécurité, d'un gilet de sécurité et d'un casque de sécurité est obligatoire sur le terminal, sauf indication contraire.



- ✓ Les visiteurs des terminaux RST doivent toujours avoir été annoncés par un collaborateur de RST.
- ✓ A la demande de la sécurité, vous devez vous identifier. Gardez une pièce d'identité valide à portée de main.
- ✓ L'accès est exclusivement autorisé pour la période et la nature de la visite prévue.
- ✓ Il est interdit de se trouver sur les terminaux RST sans un pass d'accès valide.
- ✓ La sécurité effectuera des visites de contrôle aléatoires.
- ✓ Un système de surveillance vidéo fait partie du dispositif de sécurité des terminaux.
- ✓ Il est strictement interdit de filmer ou de photographier sur les terminaux RST sans autorisation



- ✓ Les règles du code de la route s'appliquent sur les terminaux RST, sauf indication contraire de RST :
Dans les zones opérationnelles, la vitesse maximale est de **15 km par heure**. Dans les zones situées entre les Multitainers, cette vitesse maximale est de 5 km par heure. En dehors des zones opérationnelles, une vitesse maximale de 50 km par heure s'applique.
- ✓ D'une manière générale, il est interdit de doubler sur les terminaux RST.
- ✓ Il est interdit de stationner sur les terminaux RST, sauf indication contraire. Pour les fournisseurs de bateaux, des places de stationnement spéciales sont prévues.
- ✓ Soyez conscient du trafic de fret et du fait que le travail peut être effectué avec du matériel lourd. Ne perdez jamais le contact oculaire et soyez conscient de la vue limitée des chauffeurs (angle mort).
- ✓ Les camions qui viennent charger ou décharger des conteneurs ont un droit d'accès au moyen de leur CargoCard.
- ✓ Les chauffeurs **NE SONT PAS AUTORISÉS à emmener de passagers/2^e chauffeur** sur les terrains, sauf si ces derniers ont été préalablement annoncés à la sécurité.
- ✓ Pendant le transport, les conteneurs et les autres marchandises doivent être assurés.



- ✓ Pendant le chargement/déchargement, les chauffeurs doivent **TOUJOURS être visibles du grutier et/ou du conducteur d'engin**



RST RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE TERMINAL

- ✓ Il est interdit de fumer sur les terminaux RST. Fumer n'est autorisé que dans les espaces désignés à cet effet.
- ✓ Tout feu ouvert est interdit sur les terminaux RST.
- ✓ La consommation de substances stupéfiantes et d'alcool est interdite, de même que le fait d'être sous l'influence ou en possession de celles-ci, ou encore d'en faire le commerce. RST applique une politique ADM (Alcool, Drogues et Médicaments).
- ✓ Sans autorisation du personnel dirigeant de RST, aucune activité ne peut être effectuée.
- ✓ Il est interdit de se trouver dans les zones opérationnelles sans autorisation.
- ✓ Respectez les clôtures et les marquages.
- ✓ Il est interdit d'utiliser ou de monter dans des installations et des machines sans autorisation.
- ✓ Veillez à ce que les extincteurs, les sorties (de secours) et les accès soient parfaitement accessibles.
- ✓ Veillez à ce que les terminaux RST soient propres.
- ✓ Tous les (quasi) incidents (dégâts, fuites, accidents, etc.) doivent faire l'objet d'un rapport à l'équipe de sécurité ou au personnel dirigeant de RST.



- ✓ En cas de catastrophe ou d'évacuation, suivez toujours les indications du personnel dirigeant (BHV) de RST.

✓ **EN CAS D'URGENCE OU DE CATASTROPHE : 010-2942527**

